

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

Fait à Hong Kong, ce septième jour de septembre de l'an mil neuf cent quatre-vingt-treize, en anglais, en chinois et en français, chaque version faisant également foi.

Pour le Gouvernement du

Pour le Gouvernement de

Canada  
John Higginbotham

Hong Kong  
Alistair Asprey

